

SEAYARD
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 6 578 880 euros
Siège Social : Terminal à conteneurs NORD -FOS 2XL
13270 FOS-SUR-MER
411 377 757 RCS SALON-DE-PROVENCE

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 JUIN 2024**

COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT

COPIE CERTIFIEE CONFORME

**LE PRESIDENT
M. Jakob SIDENIUS**

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	65 035 750		65 035 750	69 424 416		4 388 666	6.32
Chiffre d'affaires NET	65 035 750		65 035 750	69 424 416		4 388 666	6.32
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				30 400	35 083	4 683	13.35
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				1 404 139	1 930 387	526 248	27.26
Autres produits				3 812	8 876	5 064	57.05
Total des Produits d'exploitation (I)	66 474 101		71 398 762			4 924 661	6.90
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements				2 978 152	3 503 768	525 615	15.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				51 622	505 015	556 637	110.22
Autres achats et charges externes *				43 789 189	42 005 247	1 783 942	4.25
Impôts, taxes et versements assimilés				677 997	1 023 537	345 540	33.76
Salaires et traitements				12 237 280	12 676 064	438 785	3.46
Charges sociales				6 391 396	6 448 482	57 086	0.89
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				130 367	123 742	6 625	5.35
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				461 584	183 166	278 418	152.00
Dotations aux provisions				1 190 818	1 750 900	560 082	31.99
Autres charges				5 420	31	5 389	NS
Total des Charges d'exploitation (II)	67 913 825		67 209 922			703 903	1.05
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 439 724		4 188 840			5 628 564	134.37
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023	12	Exercice N-1 31/12/2022	12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)		13 590			13 590	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		13 590			13 590	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	2		1		1	66.67
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2		1		1	66.67
Total VI	2		1		1	66.67
2. Résultat financier (V-VI)		13 588		1	13 589	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		1 426 136		4 188 839	5 614 975	134.05
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 222 477		1 474 683	252 206	17.10
Produits exceptionnels sur opérations en capital				602 256	602 256	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	1 222 477		2 076 939		854 462	41.14
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		29 231		667 801	638 570	95.62
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 708		318		3 390	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	32 939		668 119		635 179	95.07
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		1 189 537		1 408 820	219 283	15.56
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0		338 475		338 475	100.00
Impôts sur les bénéfices (X)			589 897		589 897	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)		67 710 168		73 475 701	5 765 533	7.85
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		67 946 767		68 806 414	859 648	1.25
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		236 599		4 669 287	4 905 886	105.07

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SEAYARD
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 6 578 880 euros
Siège Social : Terminal à conteneurs NORD -FOS 2XL
13270 FOS-SUR-MER
411 377 757 RCS SALON-DE-PROVENCE

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 JUIN 2024**

COMPTES ANNUELS

ANNEXE COMPTABLE

COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE PRESIDENT
M. Jakob SIDENIUS



ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	x
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	x
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	

Principes et conventions générales	x
Permanence ou changement de méthodes	x
Informations générales complémentaires	x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Composition du capital social	x
Autres immobilisations incorporelles	x
Evaluation des immobilisations corporelles	x
Evaluation des amortissements	x
Créances immobilisées	x
Evaluation des matières et marchandises	x
Dépréciation des stocks et en cours	x
Evaluation des créances et des dettes	x
Dépréciation des créances	x
Disponibilités enEuros	x
Produits à recevoir	x
Charges à payer	x
Charges et produits constatés d'avance	x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires	x
Ventilation de l'effectif moyen	x
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x
Honoraires des commissaires aux comptes	x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	x
Montant des engagements financiers	x
Engagement en matière de pensions et retraites	x
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	x
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	x

ANNEXE

SOMMAIRE

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	X
Transferts de charges	X

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Restitutions CCCP/ GEMFOS / GEMFORM :

Les comptes de l'exercice intègrent les restitutions de la CCCP (Caisse de compensation des congés payés), du GEMFOS (Groupement des entreprises de manutention de Fos) et du GEMFORM au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 1.222.477 euros. Ces produits ont été comptabilisés en produits exceptionnels (Cf. Informations complémentaires / produits et charges exceptionnels).

A la date d'arrêté des comptes de la société, les produits potentiels issus des restitutions de la CCCP, du GEMFOS et du GEMFORM ne sont pas définitivement acquis au motif que les situations comptables les sous-tendant n'ont pas été auditées et arrêtées par les Conseils d'Administration de ces organismes. En considération du principe de prudence, ces produits potentiels ne sont pas enregistrés dans les comptes de l'exercice mais au cours de l'exercice suivant. Ce point particulier fait l'objet d'une mention expresse conjointe dans l'annexe des comptes annuels et dans le rapport de gestion.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Réception d'un avis de vérification de comptabilité pour les exercices 2021/2022 par les services fiscaux.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale :

A compter du 1er janvier 2014, la société Seayard est devenue membre du groupe fiscalement intégré constitué par la société Fos Holding.

Les sociétés fiscalement intégrées sont :

- SA FOS HOLDING (société mère)
- SAS SEAYARD (société filiale)

Conformément à la convention d'intégration fiscale signée entre les parties, les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère et sont constituées en produits ou en charges lorsque les filiales précédemment déficitaires redeviennent bénéficiaires.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	TOTAL	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	336 966		17 547
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 010 343		139 014
Installations générales agencements aménagements divers		638 557		95 428
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		103 602		16 746
Immobilisations corporelles en cours		71 509		43 105
	TOTAL	1 824 011		294 293
Prêts, autres immobilisations financières		554 681		86
	TOTAL	554 681		86
	TOTAL GENERAL	2 715 658		311 926

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		4 525	349 988	349 988
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		78 466	1 070 892	1 070 892
Installations générales agencements aménagements divers		14 437	719 549	719 549
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		11 434	108 913	108 913
Immobilisations corporelles en cours	71 509	0	43 105	43 105
TOTAL	71 509	104 337	1 942 458	1 942 458
Prêts, autres immobilisations financières		90 000	464 767	464 767
TOTAL		90 000	464 767	464 767
TOTAL GENERAL	71 509	198 862	2 757 214	2 757 214

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		325 269	10 749	4 525	331 493
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		884 804	81 596	78 466	887 934
Installations générales agencements aménagements divers		622 702	24 318	14 437	632 584
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		66 817	17 413	11 434	72 796
TOTAL		1 574 323	123 327	104 337	1 593 313
TOTAL GENERAL		1 899 592	134 076	108 862	1 924 806
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	10 749				
Instal.techniques matériel outillage indus.	81 596				
Instal.générales agenc.aménag.divers	24 318				
Matériel de bureau informatique mobilier	17 413				
TOTAL	123 327				
TOTAL GENERAL	134 076				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	254 634	518 687	145 113		628 207
Autres provisions pour risques et charges	4 717 488	672 131	779 249		4 610 370
TOTAL	4 972 122	1 190 818	924 362		5 238 578

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	709 510		31 809		677 701
Sur comptes clients	111 695	461 584	133 933		439 346
TOTAL	821 205	461 584	165 742		1 117 047
TOTAL GENERAL	5 793 327	1 652 402	1 090 104		6 355 624
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 652 402	1 090 104		

- Le poste "provisions pour litiges" correspond à une provision liée aux avaries.

- Le poste "autres provisions pour risques et charges" correspond d'une part à l'engagement de la société relatif aux médailles du travail pour 1.051 K€ et d'autre part aux frais de remise en état des terre-pleins pour 3.560 K€. Il a été mis en évidence sur les exercices précédents des fissurations et affaissements des terre-pleins du fait de la défaillance de la couche traitée. Selon le rapport d'expertise, ces anomalies ne sont pas couvertes par l'assurance dommage ouvrage et sont donc à la charge de la société.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	464 767	0	464 767
Autres créances clients	5 703 945	5 703 945	
Personnel et comptes rattachés	4 159	4 159	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	336	336	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 226 162	2 226 162	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	148 638	148 638	
Débiteurs divers	188 686	188 686	
Charges constatées d'avance	87 415	87 415	
TOTAL	8 824 108	8 359 341	464 767

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 882 311	4 882 311		
Personnel et comptes rattachés	1 130 521	1 130 521		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 842 346	1 842 346		
Impôts sur les bénéfices	1 296	1 296		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 563	1 563		
Autres impôts taxes et assimilés	143 781	143 781		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 963	15 963		
Groupe et associés	115 188	115 188		
Autres dettes	336 960	336 960		
TOTAL	8 469 929	8 469 929		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	32.7800	200 698			200 698

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les immobilisations incorporelles ont été comptabilisées à leur coût d'achat ou d'apports.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	5 à 10 ans
Autres immob. incorporelles	Linéaire	4 ans
Aménagements terre-plein	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel et outillage indus.	Linéaire	3 à 10 ans
Agenc. et aménagement bâtiment	Linéaire	2 à 10 ans
Aménagements divers	Linéaire	4 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 15 ans
Mat. bureau et info / mobilier	Linéaire	5 ans
		4 à 15 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	621 400
Autres créances	178 262
Total	799 662

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 188 417
Dettes fiscales et sociales	2 183 825
Total	4 372 242

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

	Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation		87 415
Total		87 415

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

	Répartition par secteur d'activité	Montant
Recettes manutention navires		45 698 242
Recettes de parc		15 432 788
Prestations diverses		3 904 720
Total		65 035 750

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	48
Employés	21
Ouvriers	99
Total	169

L'effectif moyen est calculé selon les dispositions de l'article D.123-200 du Code de commerce.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Aucun impôt sur les bénéfices n'a été constaté au titre de cet exercice.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 38.500 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 38.500 euros,
- honoraires facturés au titre des autres services que la certification des comptes : 0 euro.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

Engagements financiers

Engagements donnés

Seayard est titulaire d'un contrat de sous-traitance exclusif conclu avec Fos Holding, elle-même titulaire d'un contrat de sous-traitance exclusif conclu avec MSC, elle-même titulaire de la convention d'exploitation du Terminal FOS 2XL conclue avec le Port Autonome de Marseille. Les termes du contrats de sous-traitance sont adossés à ceux de la convention d'exploitation qui a été conclue pour une durée de 35 ans à compter du 1er janvier 2012. Les conditions financières des différentes conventions constituant des données commerciales confidentielles, les montants payés à MSC au titre du contrat de sous-traitance ainsi que le montant des engagements en résultant jusqu'au terme des contrats ne sont pas communiqués.

Engagements reçus

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Personnel - cas général (CCNU)		249 752
Personnel éligible amiante		1 179 530
Indemn. amiante imput. GPMM		168 089-
Personnel éligible pénibilité		1 539 796
Indemn. pénibilité imput. GPMM		136 450-
Engagement total		2 664 539

Hypothèses de calculs retenues

L'engagement a été calculé selon la méthode rétrospective des unités de crédits projetées en fonction des hypothèses suivantes :

Hypothèses applicables à tout le personnel

- Mode de départ : volontaire,
- Turn over faible,
- Taux de progression des salaires : 3 %,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Table de mortalité : INSEE 2022,
- Taux d'actualisation : 3,20 %. Il s'agit du taux IBOXX Corporates AA.

Hypothèses applicables au cas général (CCNU)

- Age de départ : 60-67 ans (Départ à taux plein),
- Taux de charges sociales : 50 %,

Hypothèses applicables aux indemnités Amiante et Pénibilité

- Age de départ personnel éligible à l'accord amiante : 55 ans,
- Age de départ personnel éligible à l'accord pénibilité : 60 ans,
- Montant de l'indemnité fixe pour 2023 :
 - * Personnel de maintenance = 32.680,56 €,
 - * Ouvriers dockers et portiqueurs = 50.000,00 €,
- Absence de proratisation,
- Taux de charges sociales :
 - * Dispositif amiante = 0 %,
 - * Dispositif pénibilité = 60 %,
- Taux de revalorisation annuel de l'indemnité : 1,4%.

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Autres :	
- Contribution sociale de solidarité	73 565
- Effort construction	43 611
Total des allègements	117 176
Déficits reportables	6 363 018

Les déficits reportables mentionnés ci-dessus correspondent à ceux présents sur la liasse 2058 B Bis.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Les sociétés actionnaires de la société FOS HOLDING qui détient 100% du capital de Seayard sont les sociétés Soufra LTD et Seayard Holding.

Les comptes de FOS HOLDING sont mis en équivalence dans les comptes consolidés de la société GTL dont le siège social se trouve au 18 av. Marie-Therese, L-2132 Luxembourg.

Les comptes de FOS HOLDING sont mis en équivalence dans les comptes consolidés de la société Maersk A/S dont le siège social se trouve au 50, Esplanaden, DK-1098 Copenhague - Danemark.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Restitution Gemfos exerc. 2022 (régul.)	828 804	
- Restitution Gemform exerc. 2022 (régul.)	199 224	
- Restitution CCCP exerc. 2022 (régul.)	194 449	
Total	1 222 477	
Charges exceptionnelles		
- Dotation amortissements exceptionnels	3 708	
- Amendes et pénalités	2 000	
- Plan amiante	27 231	
Total	32 939	

Des précisions relatives aux restitutions CCCP, GEMFOS et GEMFORM de l'exercice 2022 sont données dans le paragraphe "faits caractéristiques de l'exercice" de la présente annexe.

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Appliq. protocole fi. avec le GPMM suite à réforme portuaire	86 859
Refacturations liées au personnel	89 140
Refacturations diverses et remboursements d'assurances	92 356
Remboursement OPCA des frais de formation et prévoyance	45 681
Total	314 036

SEAYARD
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 6 578 880 euros
Siège Social : Terminal à conteneurs NORD -FOS 2XL
13270 FOS-SUR-MER
411 377 757 RCS SALON-DE-PROVENCE

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 JUIN 2024**

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF / PASSIF

COPIE CERTIFIEE CONFORME

**LE PRESIDENT
M. Jakob SIDENIUS**

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	349 988	331 493	18 495	11 698	6 798	58.11
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 070 892	887 934	182 958	125 539	57 418	45.74
	Autres immobilisations corporelles	828 462	705 379	123 083	52 640	70 443	133.82
	Immobilisations en cours	43 105		43 105	71 509	28 404	39.72
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	464 767		464 767	554 681	89 914	16.21
	Total II	2 757 214	1 924 806	832 408	816 067	16 341	2.00
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	3 190 945	677 701	2 513 244	2 533 057	19 813	0.78
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 739 621		2 739 621	95 501	2 644 119	NS
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	5 703 945	439 346	5 264 599	6 702 853	1 438 254	21.46
	Autres créances	2 567 981		2 567 981	3 979 720	1 411 738	35.47
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
	Charges constatées d'avance (3)	11 517 908		11 517 908	12 050 856	532 948	4.42
		87 415		87 415	67 325	20 089	29.84
	Total III	25 807 815	1 117 047	24 690 768	25 429 313	738 545	2.90
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Comptes de Régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	28 565 029	3 041 853	25 523 176	26 245 379	722 203	2.75

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

		PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
				12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 6 578 880)		6 578 880	6 578 880			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	285 064	51 600	233 464	452.45		
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	4 507	4 507				
	Autres réserves						
	Report à nouveau	5 182 816	746 994	4 435 823	593.82		
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		236 599	4 669 287	4 905 886	105.07		
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	11 814 669	12 051 268	236 599	1.96		
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
DETTES (1)	Provisions pour risques	628 207	254 634	373 574	146.71		
	Provisions pour charges	4 610 370	4 717 488	107 118	2.27		
	Total III	5 238 578	4 972 122	266 456	5.36		
	Dettes financières						
Comptes de Régularisation	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	115 188	115 188				
DETTES (1)	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 882 311	5 296 488	414 177	7.82		
	Dettes fiscales et sociales	3 119 507	3 209 183	89 676	2.79		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 963	601 130	15 963			
Comptes de Régularisation	Autres dettes	336 960		264 170	43.95		
	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	8 469 929	9 221 989	752 060	8.16		
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	25 523 176	26 245 379	722 203	2.75		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

8 469 929 9 221 989

SEAYARD

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 6 578 880 euros

Siège Social : Terminal à conteneurs NORD -FOS 2XL-
13270 FOS SUR MER
411 377 757 RCS SALON

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT **SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE** **CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Monsieur,

Nous vous avons convoqué pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice, en votre qualité d'associé unique, et cela conformément à la loi.

Les comptes sont arrêtés le 7 mai 2024, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes, à affecter le résultat de l'exercice et à donner le quitus de sa gestion à votre Président.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

EVENEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Organisation – Activité

Fos Holding est la maison mère de la société SEAYARD SASU.

Fos Holding porte les actifs et les financements liés à la construction du terminal Fos 2XL qui est exploité par la société SEAYARD SASU dans les bassins Ouest du Port de Marseille.

Les 2 sociétés sont liées par un contrat de facturation (Rental & Services Agreement) – voir paragraphe Conventions Réglementées.

Le terminal FOS 2XL a été mis en exploitation au mois de mars 2012 et l'année 2023 constitue la onzième année complète d'exploitation.

Événements significatifs de l'exercice

L'activité du Terminal a été affectée par plusieurs événements au cours de l'année. Seayard a fait tout son possible pour minimiser l'impact sur ses opérations.

- Au cours du premier semestre 2023, les mouvements sociaux liés à la réforme des retraites ainsi que le ralentissement de l'économie française lié à l'inflation et à la baisse de la consommation se font ressentir sur les volumes mais de manière légèrement plus modérée qu'anticipé.
- Par contre, le deuxième semestre n'apporte pas le sursaut espéré et dès le mois d'août, les volumes descendent à des niveaux très faibles et jamais vus depuis la présence de Fos Holding sur ce terminal.
- Les événements au Moyen Orient et en mer Rouge ne font qu'amplifier le mouvement pour finir l'année avec des résultats plus que moroses.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Données comparative du compte de résultat entre les exercices clos au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 :

Données en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Variation
- Chiffre d'affaires	65 036	69 424	-6,32%
- Autres produits d'exploitation	1 438	1 974	-27,15%
Total produits d'exploitation	66 474	71 399	-6,90%
- Achats et approvisionnements	- 2 978	- 3 504	-15,00%
- Variation de stock	- 52	505	-110,22%
- Autres achats et charges externes	- 43 789	- 42 005	4,25%
- Impôts, taxes et versements assimilés	- 678	- 1 024	-33,76%
- Salaires et charges sociales	- 18 629	- 19 125	-2,59%
- Dotations aux amortissements et provisions	- 1 783	- 2 058	-13,37%
- Autres charges	- 5	0	N/S
Total charges d'exploitation	- 67 914	- 67 210	1,05%
Résultat d'exploitation	- 1 440	4 189	-134,37%
Résultat financier	14	0	N/S
Résultat exceptionnel	1 190	1 409	-15,56%
Participation des salariés aux résultats IS	- -	338	-100,0%
Résultat net	- 237	4 669	-105,07%

Suite à la baisse des volumes traités et de la faiblesse des revenus liés au stationnement, le chiffre d'affaires a diminué de plus de 6,3% par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation n'ont progressé quant à elles que de 1% du fait principalement d'une baisse de la composante stationnement dans le chiffre d'affaires comme déjà mentionné, et malgré une forte pression de l'inflation sur les salaires, l'énergie et les pièces détachées.

Le résultat financier est positif grâce au placement au cours d'une partie de la trésorerie sur des comptes à termes.

La société n'est redevable d'aucune somme au titre de l'impôt sur les sociétés du fait de la perte de l'exercice.

Le résultat net de l'exercice est une perte de 236 599 euros.

La trésorerie de l'entreprise s'établit à 11 517 908 euros au 31 décembre 2023.

Le total bilan de l'entreprise s'élève à 25 523 176 euros au 31 décembre 2023 contre un total de 26 245 379 euros au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 2,75%.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Depuis le début de 2024, le volume total d'import/export est supérieur aux niveaux de 2023 grâce à une augmentation des parts de marché de notre client MSC sur le port de Marseille Fos. Cette tendance ne devrait pas se retourner sur le reste de l'année et permet d'anticiper des volumes plus élevés en 2024 qu'en 2023.

Les résultats budgétisés sont réalisables.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Réception d'un avis de vérification de comptabilité pour les exercices 2021/2022 par les services fiscaux.

OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Aucune observation n'a été formulée.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

COMPTE CONSOLIDÉS

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-16 du Code de commerce, nous vous informons que la société est détenue à 100% par la société FOS Holding SA, dont les comptes sont consolidés auprès des sociétés :

- APM Terminals,
- Terminal Investment Limited,

et est consolidée dans leurs comptes suivant la méthode de la mise en équivalence.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

⇒ Plus de 95%, FOS Holding SA.

FOS Holding SA est l'administrateur unique de SEAYARD.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous proposons à l'associé unique d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à 236 599 euros, en intégralité au report à nouveau.

A l'issue de cette opération le compte de report à nouveau est ainsi porté à la somme d'un crédit de 4 946 217 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune dépenses non déductibles fiscalement, hors charges à déductibilité différée.

Le retraitement fiscal de ces sommes n'a pas donné lieu à imposition compte tenu du déficit fiscal qui a été réduit à due concurrence.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

En application du Décret du 20 mars 2017 modifiant l'article D. 441-4 du Code de Commerce.

1° Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

SEAYARD		2023					
<u>Factures Reçues</u>	0 JOUR	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	
nbre de factures concernées	217						109
Montant total TTC des factures concernées	1 048 117	1 471 374	2 463	702	184 422	1 658 961	
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	1,89%	2,66%	0,00%	0,00%	0,33%	3,00%	
SEAYARD		2022					
<u>Factures Reçues</u>	0 JOUR	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	
nbre de factures concernées	246						141
Montant total TTC des factures concernées	1 244 495	1 692 928	1 098	-	46 920	43 514	1 690 620
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	2,33%	3,17%	0,00%	-0,09%	0,08%	3,16%	

2° Factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu :

SEAYARD		2023				
<u>Factures Emises</u>	0 JOUR	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
nbre de factures concernées	1018					
Montant total TTC des factures concernées	4 235 811	510 410	61 997	27 842	218 883	819 131
Pourcentage du montant total des ventes TTC de l'exercice	6,50%	0,78%	0,10%	0,04%	0,34%	1,26%
FACTURES EXCLUES RELATIVES A DES CREANCES LITIGIEUSES						
nbre de factures EXCLUES	0					
Montant total TTC des factures EXCLUES	-					
SEAYARD		2022				
<u>Factures Emises</u>	0 JOUR	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
nbre de factures concernées	2004					
Montant total TTC des factures concernées	4 796 269	1 347 572	64 111	29 808	125 465	1 566 956
Pourcentage du montant total des ventes TTC de l'exercice	6,89%	1,93%	0,09%	0,04%	0,18%	2,25%

SITUATION DES MANDATS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société Ernest & Young a été nommée commissaires aux comptes de Seayard lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2021 pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 31 décembre 2026

CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE - CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. Liste des nouvelles conventions signées au cours de l'exercice:

Aucune nouvelle convention n'a été signée au cours de l'exercice.

2. Liste des conventions ayant fait l'objet d'une modification au cours de l'exercice:

FOS HOLDING SA	
Personnes concernées :	M Jakob SIDENIUS, Directeur Général de Fos Holding et Président de SEAYARD SAS
Nature et objet :	<p>Contrat de location et de services / Rental & services agreement.</p> <p>Ce contrat remplace le précédent contrat de location et services en date du 14 août 2013.</p> <p>Fos Holding met à disposition de SEAYARD SAS des actifs, du personnel et engage des frais pour le compte de la société dans le cadre du contrat de sous-traitance qui lie Fos Holding et MSC.</p>
Modalités	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a été facturée d'un montant de 18 390 279 euros.
FOS HOLDING SA	
Personnes concernées :	M Jakob SIDENIUS, Directeur Général de Fos Holding et Président de SEAYARD SAS
Nature et objet :	<p>Les sociétés ont donné leur accord pour devenir, à compter du 1^{er} janvier 2014, membre du groupe intégré constitué par la Société Mère, FOS HOLDING.</p> <p>A ce titre une convention d'intégration fiscale a été signée au cours de l'année 2014 afin d'appliquer les dispositions de l'article 223 A du code général des impôts à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2014 selon le principe général de neutralité.</p>
Modalités	<p>Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé une charge d'impôt relatif à l'impôt sur les sociétés pour un montant de 0 euro, transféré chez FOS HOLDING par le biais du compte courant d'intégration fiscale. La société est redevable désormais une dette d'un montant de 115 187,65 € sur la société FOS HOLDING. Ces opérations n'ont pas eu d'impact sur le résultat la société FOS HOLDING.</p>

3. Liste des conventions éteintes ou résiliées au cours de l'exercice :

Sans objet.

Le Président est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous invite à adopter les résolutions présentées ou agréées par lui.

LE PRÉSIDENT
M. Jakob SIDENIUS



SEAYARD

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 6 578 880 euros

Siège Social : Terminal à conteneurs NORD -FOS 2XL
13270 FOS-SUR-MER
411 377 757 RCS SALON-DE-PROVENCE

**DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 236 599 euros de la manière suivante :

Origine :

- report à nouveau antérieur :	5 182 816 €,
- résultat de l'exercice :	- 236 599 €,
	<hr/>
Soit total à affecter :	4 946 217 €.

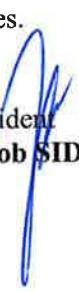
Affectation :

- report à nouveau :	4 946 217 €,
	<hr/>
Soit total affecté :	4 946 217 €.

Rappel des dividendes distribués

L'associée unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Le Président
M. Jakob SIDENIUS





Seayard

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Seayard

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Seayard,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Seayard relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice, le 13 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Matthieu Pruvost

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net		Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires							
Fonds commercial (1)							
Autres immobilisations incorporelles	349 988	331 493	18 495	11 698		6 798	58.11
Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage	1 070 892	887 934	182 958	125 539		57 418	45.74
Autres immobilisations corporelles	828 462	705 379	123 083	52 640		70 443	133.82
Immobilisations en cours	43 105		43 105	71 509		28 404	39.72
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	464 767		464 767	554 681		89 914	16.21
Total II	2 757 214	1 924 806	832 408	816 067		16 341	2.00
Stocks et en cours							
Matières premières, approvisionnements	3 190 945	677 701	2 513 244	2 533 057		19 813	0.78
En-cours de production de biens							
En-cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes	2 739 621		2 739 621	95 501		2 644 119	NS
Créances (3)							
Clients et comptes rattachés	5 703 945	439 346	5 264 599	6 702 853		1 438 254	21.46
Autres créances	2 567 981		2 567 981	3 979 720		1 411 738	35.47
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	11 517 908		11 517 908	12 050 856		532 948	4.42
Charges constatées d'avance (3)	87 415		87 415	67 325		20 089	29.84
Total III	25 807 815	1 117 047	24 690 768	25 429 313		738 545	2.90
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	28 565 029	3 041 853	25 523 176	26 245 379		722 203	2.75

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

		PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
				12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 6 578 880)			6 578 880	6 578 880		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale			285 064	51 600	233 464	452.45
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées			4 507	4 507		
	Autres réserves						
	Report à nouveau			5 182 816	746 994	4 435 823	593.82
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)			236 599	4 669 287	4 905 886	105.07
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I			11 814 669	12 051 268	236 599	1.96
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
DETTES (1)	Provisions pour risques			628 207	254 634	373 574	146.71
	Provisions pour charges			4 610 370	4 717 488	107 118	2.27
	Total III			5 238 578	4 972 122	266 456	5.36
Comptes de Régularisation	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses			115 188	115 188		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			4 882 311	5 296 488	414 177	7.82
	Dettes fiscales et sociales			3 119 507	3 209 183	89 676	2.79
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			15 963		15 963	
	Autres dettes			336 960	601 130	264 170	43.95
	Total IV			8 469 929	9 221 989	752 060	8.16
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)			25 523 176	26 245 379	722 203	2.75

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

8 469 929 9 221 989

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N			Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	65 035 750		65 035 750	69 424 416		4 388 666	6.32
Chiffre d'affaires NET	65 035 750		65 035 750	69 424 416		4 388 666	6.32
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			30 400	35 083		4 683	13.35
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 404 139	1 930 387		526 248	27.26
Autres produits			3 812	8 876		5 064	57.05
Total des Produits d'exploitation (I)			66 474 101	71 398 762		4 924 661	6.90
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 978 152	3 503 768		525 615	15.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			51 622	505 015		556 637	110.22
Autres achats et charges externes *			43 789 189	42 005 247		1 783 942	4.25
Impôts, taxes et versements assimilés			677 997	1 023 537		345 540	33.76
Salaires et traitements			12 237 280	12 676 064		438 785	3.46
Charges sociales			6 391 396	6 448 482		57 086	0.89
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			130 367	123 742		6 625	5.35
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			461 584	183 166		278 418	152.00
Dotations aux provisions			1 190 818	1 750 900		560 082	31.99
Autres charges			5 420	31		5 389	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			67 913 825	67 209 922		703 903	1.05
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 439 724	4 188 840		5 628 564	134.37
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023	12	Exercice N-1 31/12/2022	12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	13 590				13 590	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	13 590				13 590	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	2		1		1	66.67
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	2		1		1	66.67
2. Résultat financier (V-VI)	13 588		1		13 589	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 426 136		4 188 839		5 614 975	134.05
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 222 477		1 474 683		252 206	17.10
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			602 256		602 256	100.00
Total VII	1 222 477		2 076 939		854 462	41.14
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	29 231		667 801		638 570	95.62
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 708		318		3 390	NS
Total VIII	32 939		668 119		635 179	95.07
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 189 537		1 408 820		219 283	15.56
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0		338 475		338 475	100.00
Impôts sur les bénéfices (X)			589 897		589 897	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	67 710 168		73 475 701		5 765 533	7.85
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	67 946 767		68 806 414		859 648	1.25
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	236 599		4 669 287		4 905 886	105.07

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Restitutions CCCP/ GEMFOS / GEMFORM :

Les comptes de l'exercice intègrent les restitutions de la CCCP (Caisse de compensation des congés payés), du GEMFOS (Groupement des entreprises de manutention de Fos) et du GEMFORM au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 1.222.477 euros. Ces produits ont été comptabilisés en produits exceptionnels (Cf. Informations complémentaires / produits et charges exceptionnels).

A la date d'arrêté des comptes de la société, les produits potentiels issus des restitutions de la CCCP, du GEMFOS et du GEMFORM ne sont pas définitivement acquis au motif que les situations comptables les sous-tendant n'ont pas été auditées et arrêtées par les Conseils d'Administration de ces organismes. En considération du principe de prudence, ces produits potentiels ne sont pas enregistrés dans les comptes de l'exercice mais au cours de l'exercice suivant. Ce point particulier fait l'objet d'une mention expresse conjointe dans l'annexe des comptes annuels et dans le rapport de gestion.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Réception d'un avis de vérification de comptabilité pour les exercices 2021/2022 par les services fiscaux

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale :

A compter du 1er janvier 2014, la société Seayard est devenue membre du groupe fiscalement intégré constitué par la société Fos Holding.

Les sociétés fiscalement intégrées sont :

- SA FOS HOLDING (société mère)
- SAS SEAYARD (société filiale)

Conformément à la convention d'intégration fiscale signée entre les parties, les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère et sont constituées en produits ou en charges lorsque les filiales précédemment déficitaires redeviennent bénéficiaires.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	336 966	17 547
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 010 343	139 014
Installations générales agencements aménagements divers		638 557	95 428
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		103 602	16 746
Immobilisations corporelles en cours		71 509	43 105
	TOTAL	1 824 011	294 293
Prêts, autres immobilisations financières		554 681	86
	TOTAL	554 681	86
	TOTAL GENERAL	2 715 658	311 926

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation		
			Poste à Poste	Cessions	Valeur d'origine fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	4 525	349 988			349 988
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	78 466	1 070 892			1 070 892
Installations générales agencements aménagements divers	14 437	719 549			719 549
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 434	108 913			108 913
Immobilisations corporelles en cours	0	43 105			43 105
	TOTAL	71 509	104 337	1 942 458	1 942 458
Prêts, autres immobilisations financières		90 000	464 767		464 767
	TOTAL		90 000	464 767	464 767
	TOTAL GENERAL	71 509	198 862	2 757 214	2 757 214

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	325 269	10 749	4 525	331 493
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	884 804	81 596	78 466	887 934
Installations générales agencements aménagements divers	622 702	24 318	14 437	632 584
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	66 817	17 413	11 434	72 796
	TOTAL	1 574 323	123 327	104 337
	TOTAL GENERAL	1 899 592	134 076	1 924 806

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	10 749				
Instal.techniques matériel outillage indus.	81 596				
Instal.générales agenc.aménag.divers	24 318				
Matériel de bureau informatique mobilier	17 413				
	TOTAL	123 327			
	TOTAL GENERAL	134 076			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	254 634	518 687	145 113		628 207
Autres provisions pour risques et charges	4 717 488	672 131	779 249		4 610 370
	TOTAL	4 972 122	1 190 818	924 362	5 238 578

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	709 510		31 809		677 701
Sur comptes clients	111 695	461 584	133 933		439 346
TOTAL	821 205	461 584	165 742		1 117 047
TOTAL GENERAL	5 793 327	1 652 402	1 090 104		6 355 624
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 652 402	1 090 104		

- Le poste "provisions pour litiges" correspond à une provision liée aux avaries.

- Le poste "autres provisions pour risques et charges" correspond d'une part à l'engagement de la société relatif aux médailles du travail pour 1.051 K€ et d'autre part aux frais de remise en état des terre-pleins pour 3.560 K€ Il a été mis en évidence sur les exercices précédents des fissurations et affaissements des terre-pleins du fait de la défaillance de la couche traitée. La société considère qu'il existe un risque de prise en charge d'une partie de ces travaux et a donc maintenu cette provision au bilan. Voir paragraphe "faits significatifs de l'exercice" pour plus d'informations.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	464 767	0	464 767
Autres créances clients	5 703 945	5 703 945	
Personnel et comptes rattachés	4 159	4 159	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	336	336	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 226 162	2 226 162	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	148 638	148 638	
Débiteurs divers	188 686	188 686	
Charges constatées d'avance	87 415	87 415	
TOTAL	8 824 108	8 359 341	464 767

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 882 311	4 882 311		
Personnel et comptes rattachés	1 130 521	1 130 521		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 842 346	1 842 346		
Impôts sur les bénéfices	1 296	1 296		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 563	1 563		
Autres impôts taxes et assimilés	143 781	143 781		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 963	15 963		
Groupe et associés	115 188	115 188		
Autres dettes	336 960	336 960		
TOTAL	8 469 929	8 469 929		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	32.7800	200 698			200 698

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les immobilisations incorporelles ont été comptabilisées à leur coût d'achat ou d'apports.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	5 à 10 ans
Autres immob. incorporelles	Linéaire	4 ans
Aménagements terre-plein	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel et outillage indus.	Linéaire	3 à 10 ans
Agenc. et aménagement bâtiment	Linéaire	2 à 10 ans
Aménagements divers	Linéaire	4 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mat. bureau et info / mobilier	Linéaire	4 à 15 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	621 400
Autres créances	178 262
Total	799 662

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 188 417
Dettes fiscales et sociales	2 183 825
Total	4 372 242

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	87 415
Total	87 415

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Recettes manutention navires	45 698 242
Recettes de parc	15 432 788
Prestations diverses	3 904 720
Total	65 035 750

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	48
Employés	21
Ouvriers	99
Total	169

L'effectif moyen est calculé selon les dispositions de l'article D.123-200 du Code de commerce.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Aucun impôt sur les bénéfices n'a été constaté au titre de cet exercice.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 38.500 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 38.500 euros,
- honoraires facturés au titre des autres services que la certification des comptes : 0 euro.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

Engagements financiers

Engagements donnés

Seayard est titulaire d'un contrat de sous-traitance exclusif conclu avec Fos Holding, elle-même titulaire d'un contrat de sous-traitance exclusif conclu avec MSC, elle-même titulaire de la convention d'exploitation du Terminal FOS 2XL conclue avec le Port Autonome de Marseille. Les termes du contrats de sous-traitance sont adossés à ceux de la convention d'exploitation qui a été conclue pour une durée de 35 ans à compter du 1er janvier 2012. Les conditions financières des différentes conventions constituant des données commerciales confidentielles, les montants payés à MSC au titre du contrat de sous-traitance ainsi que le montant des engagements en résultant jusqu'au terme des contrats ne sont pas communiqués.

Engagements reçus

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Personnel - cas général (CCNU)		249 752
Personnel éligible amiante		1 179 530
Indemn. amiante imput. GPMM		168 089-
Personnel éligible pénibilité		1 539 796
Indemn. pénibilité imput. GPMM		136 450-
Engagement total		2 664 539

Hypothèses de calculs retenues

L'engagement a été calculé selon la méthode rétrospective des unités de crédits projetées en fonction des hypothèses suivantes :

Hypothèses applicables à tout le personnel

- Mode de départ : volontaire,
- Turn over faible,
- Taux de progression des salaires : 3 %,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Table de mortalité : INSEE 2022,
- Taux d'actualisation : 3,20 %. Il s'agit du taux IBOXX Corporates AA.

Hypothèses applicables au cas général (CCNU)

- Age de départ : 60-67 ans (Départ à taux plein),
- Taux de charges sociales : 50 %,

Hypothèses applicables aux indemnités Amiante et Pénibilité

- Age de départ personnel éligible à l'accord amiante : 55 ans,
- Age de départ personnel éligible à l'accord pénibilité : 60 ans,
- Montant de l'indemnité fixe pour 2023 :
 - * Personnel de maintenance = 32.680,56 €
 - * Ouvriers dockers et portiqueurs = 50.000,00 €
- Absence de proratisation,
- Taux de charges sociales :
 - * Dispositif amiante = 0 %,
 - * Dispositif pénibilité = 60 %,
- Taux de revalorisation annuel de l'indemnité : 1,4%.

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Autres :	
- Contribution sociale de solidarité	73 565
- Effort construction	43 611
Total des allègements	117 176
Déficits reportables	6 363 018

Les déficits reportables mentionnés ci-dessus correspondent à ceux présents sur la liasse 2058 B Bis.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Les sociétés actionnaires de la société FOS HOLDING qui détient 100% du capital de Seayard sont les sociétés Soufra LTD et Seayard Holding.

Les comptes de FOS HOLDING sont mis en équivalence dans les comptes consolidés de la société GTL dont le siège social se trouve au 18 av. Marie-Therese, L-2132 Luxembourg.

Les comptes de FOS HOLDING sont mis en équivalence dans les comptes consolidés de la société Maersk A/S dont le siège social se trouve au 50, Esplanaden, DK-1098 Copenhague - Danemark.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Restitution Gemfos exerc. 2022 (régul.)	828 804	
- Restitution Gemform exerc. 2022 (régul.)	199 224	
- Restitution CCCP exerc. 2022 (régul.)	194 449	
Total	1 222 477	
Charges exceptionnelles		
- Dotation amortissements exceptionnels	3 708	
- Amendes et pénalités	2 000	
- Plan amiante	27 231	
Total	32 939	

Des précisions relatives aux restitutions CCCP, GEMFOS et GEMFORM de l'exercice 2022 sont données dans le paragraphe "faits caractéristiques de l'exercice" de la présente annexe.

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Applic. protocole fi. avec le GPMM suite à réforme portuaire	86 859
Refacturations liées au personnel	89 140
Refacturations diverses et remboursements d'assurances	92 356
Remboursement OPCA des frais de formation et prévoyance	45 681
Total	314 036